



Programme de recherche
« Concertation, Décision, Environnement »
(2^{ème} phase)

Appel à propositions de recherche 2009

Remise des propositions : VENDREDI 24 AVRIL 2009

Contact :

Anne Lieutaud

01.42.19.16.67

anne.lieutaud@developpement-durable.gouv.fr

I/ LES OBJECTIFS DU PROGRAMME DE RECHERCHE

CONTEXTE

Depuis le début des années 1990, on a assisté à la multiplication et à la montée en puissance des dispositifs de concertation ⁽¹⁾ dans tous les domaines de l'environnement et du développement durable, à toutes les échelles d'action. La première phase du programme CDE (1999-2005) s'était donné pour objectif central de repérer ces expériences, de les observer et de les analyser dans leur diversité. Il posait essentiellement les questions suivantes : comment fonctionnent ces dispositifs ? En quoi les rôles et relations des acteurs s'en trouvent modifiés ? Dans quelle mesure permettent-ils de prendre en compte les préoccupations des publics ? Quelles sont les rhétoriques et les principes mobilisés par les participants ? Aujourd'hui, on peut considérer que la concertation s'est généralisée. Elle fonde tous les discours sur la bonne manière de décider dans le champ de l'environnement ; les dispositifs de concertation sont devenus des « passages obligés » pour l'action publique.

Le contexte a évolué aussi du côté des recherches en sciences sociales et politique sur l'environnement et le développement durable. De ce point de vue, le programme CDE avait été lancé dans une période de creux et donc dans une optique de relance, de mobilisation nouvelle des chercheurs en sciences sociales sur les thèmes environnementaux. Entre temps, l'environnement est devenu un domaine reconnu d'investissement scientifique pour les chercheurs en sciences sociales. Il en va de même pour la concertation, abordée sous de multiples facettes.

(1) Le terme « concertation » est ici utilisé dans son sens le plus général pour désigner toutes formes de processus et de procédures, formels ou informels, qui passent par, ou visent à, une participation du public, d'acteurs de la société civile ou d'acteurs institutionnels divers au processus de décision qui ont une incidence possible (négative ou positive) sur l'environnement. Il embrasse donc aussi bien le champ de la « participation du public » que l'étude des multiples dispositifs de l'administration consultative. Entrent dans son champ les consultations, enquêtes publiques, instructions mixtes, débats publics, conférences de citoyens, négociations associées aux processus de décision, dispositifs de discussion électronique, etc. Les travaux du premier programme CDE montrent l'étendue du champ couvert – même s'ils ne l'épuisent pas ! Le terme « décision » est également pris ici dans son sens le plus large, et désigne non seulement la prise de décision institutionnelle, par exemple sur des projets d'aménagement, mais aussi les multiples processus par lesquels « se décide » notre environnement de demain. L'appel à projet concerne tous les domaines de l'environnement et du développement durable. En matière de risques, il se limite aux risques qui passent par – ou conduisent à – une dégradation de l'environnement.

Cet appel à proposition de recherche (APR) est le second depuis la relance du programme en 2008. Un premier APR a permis la sélection de neuf projets de recherche, dont on trouvera le récapitulatif sur le site Internet du programme (www.concertation-environnement.fr). Ce second appel à proposition de recherche vise à susciter une nouvelle série de projets de recherche sur des thèmes insuffisamment explorés. Il reprend les orientations et enjeux prioritaires du précédent APR, ainsi que certaines des questions de recherche. Pour plus de clarté, les questions de recherche reconduites et les questionnements nouveaux ont été regroupés en cinq axes.

ENJEUX PRIORITAIRES

La nouvelle phase du programme de recherche CDE entend répondre aux enjeux de ce nouveau contexte. Certains d'entre eux, soulignés par les instances du programme (Conseil scientifique et Comité d'orientation), constituent des éléments importants d'orientation.

Un traitement explicite et équilibré des différentes échelles de la concertation.

Du conseil de quartier ou du contrat de rivière aux conventions internationales, la concertation se déploie à toutes les échelles du développement durable et de la gestion de l'environnement. Le programme souhaite traiter de façon équilibrée ces différentes échelles – locale, territoriale, régionale, nationale, européenne, internationale - et contribuer à mieux les articuler. Plusieurs raisons plaident en ce sens : montée de la concertation à l'échelle nationale (article 7 de la charte de l'environnement, Grenelle), européenne (Directive Cadre sur l'Eau, Convention d'Aarhus) et internationale, développement d'une importante littérature scientifique internationale sur le sujet, généralisation de la participation dans le traitement des problèmes d'environnement et de développement durable dans les pays du Sud, où la France est très engagée.

La concertation se déploie également sur une large gamme de temporalités, ce qui pose une série de questions que le programme devra éclairer : articulation entre

des démarches de concertation pérennes (à long terme, ou dans le cadre d'instances telles que les conseils de quartiers ou de développement) et démarches plus ponctuelles (concertation sur un projet), relations, synergies ou concurrence entre la concertation en amont d'un projet puis les concertations sur son suivi et son évaluation. Cette question des temps de la concertation renvoie également à l'articulation entre les dispositifs de concertation et les démarches pédagogique, de formation des citoyens, ou de mobilisation des acteurs.

Le programme CDE s'attache aussi à prendre en compte les territoires et leur gouvernance afin de mettre en perspective la généralisation de la concertation. La question de l'échelle territoriale pertinente pour une concertation donnée ou la déclinaison d'une même thématique à différentes échelles territoriales constituent ainsi de nouvelles questions dont les chercheurs du programme pourront se saisir. Plus généralement, il convient de mettre en question la capacité de la concertation à recomposer la gouvernance des territoires. Par ailleurs, les concertations hyper-locales (conseils de quartier, par exemple) et l'activité de concertation des collectivités locales ont été relativement peu traitées dans le cadre du premier programme CDE ; un rééquilibrage est souhaité sur ce point. Certains territoires ont été insuffisamment investigués pendant la première phase du programme malgré leur intérêt. Les projets de recherche qui prendront pour terrains d'étude le littoral, la ville ou les territoires d'outre-mer seront ainsi privilégiés.

Une amplification et une structuration des débats entre différentes perspectives d'analyse de la concertation

La généralisation de la concertation et le développement rapide des sciences sociales sur l'environnement créent une situation nouvelle, où se développent rapidement des réseaux de chercheurs plus puissants et constitués qu'auparavant. Les uns sont rassemblés par un travail commun pour l'approfondissement d'une perspective théorique, d'une problématique ou d'une gamme d'outils de recherche spécifiques. Les autres répondent à des logiques de mobilisation aux côtés des acteurs.

A travers les projets qu'il soutiendra, le programme doit permettre des confrontations théoriques clairement posées et débattues en profondeur. Il est attendu

de tous les projets qu'ils contribuent et participent à de telles confrontations, que ces projets reposent sur des travaux originaux de terrains (la majorité des projets devant être de ce type) ou qu'ils reposent sur une approche plus théorique ou de synthèse et de discussion de résultats de recherche et de retours d'expérience.

Il sera notamment attendu des équipes candidates qu'elles montrent une prise de connaissance suffisante de l'état de l'art et l'ambition de pousser plus loin dans la conceptualisation et la formalisation des hypothèses.

Ces travaux et discussions théoriques au sein du programme doivent contribuer à son utilité pour les politiques publiques. En effet, l'échange des expériences et des perspectives, l'élaboration d'une vue d'ensemble sur le développement de la concertation pourront profiter aussi bien à la formation qu'à l'évaluation et à l'élaboration des méthodes d'action et des politiques en la matière.

Confirmation et élargissement de la base interdisciplinaire du programme

La nouvelle phase du programme souhaite prolonger la dynamique interdisciplinaire engagée par le programme CDE. Il souhaite notamment élargir quelque peu le panel des disciplines impliquées. D'abord au droit, essentiel pour aborder des processus qui reposent souvent sur des procédures juridiques (convention d'Aarhus, droit comparé, judiciarisation du traitement des problèmes environnementaux). La participation des historiens et des anthropologues est également souhaitable pour introduire le temps long dans les analyses. Le lien entre les sciences biologiques et physiques et les sciences humaines et sociales est également recherché. On cherchera aussi à renforcer certaines disciplines au sein du programme, en particulier la science politique, la psychologie et la psychosociologie, tout en gardant à l'esprit l'importance majeure de l'interdisciplinarité pour les recherches en appui aux politiques publiques.

OBJECTIF CENTRAL DU PROGRAMME

CDE est un programme de recherche en appui aux politiques publiques dans le domaine de l'environnement et du développement durable. Le caractère opérationnel

des projets et la production de connaissances et d'outils utiles aux gestionnaires et aux décideurs sont donc des objectifs majeurs du programme.

Dans le contexte actuel, il s'agit pour les acteurs du champ de l'environnement, et en particulier les opérateurs des politiques environnementales, de comprendre les transformations en cours des modes de décision et d'action publique en matière d'environnement, en particulier à travers la généralisation de la concertation comme norme et comme modalité pratique du processus de prise de décision. L'enjeu de l'analyse de ces transformations est à la fois de guider certaines innovations et d'adapter les actions et les politiques à un contexte qui évolue.

Pour y contribuer, le programme vise à encourager des recherches qui, prises ensemble, permettent de bien appréhender les différentes facettes du développement de la concertation, de replacer celle-ci dans l'évolution de la décision et de l'action publique en matière d'environnement et de fournir des résultats opérationnels en termes de connaissances, de méthode et d'outils en appui aux opérateurs de la concertation.

Comme dans le précédent programme, pour présenter de façon plus détaillée la thématique de l'appel à propositions, ce sont les enjeux des recherches à conduire qui ont été mis en avant, c'est-à-dire les questions qui se posent au praticien et qui peuvent mobiliser le chercheur. Leur traduction en problématiques plus théoriques de recherche reste en retrait, laissant aux équipes la liberté de proposer, pour aborder les problèmes soulevés ici, les cadres d'analyse qui leur paraissent les plus appropriés. Il est attendu de leur part un vrai travail de conceptualisation, la mobilisation de ressources théoriques originales et un réel effort de réflexivité et de positionnement clair vis-à-vis des cadres théoriques et des recherches existantes.

II/ LES THEMES DE RECHERCHE

Les questions de recherche proposées par cet APR ont été regroupées en cinq axes, détaillés ci dessous.

GENERALISATION, INSTITUTIONNALISATION ET DIMENSIONS JURIDIQUES DE LA CONCERTATION

Quels sont les effets imprévus, directs ou indirects, de la généralisation de la concertation ? Quels sont les multiples usages et instrumentalisation, prévus ou non, souhaités ou non, de la concertation ? Par ailleurs, qu'est-ce qui, dans la société et dans les administrations, résiste à la concertation ? Quelles formes de retrait, de refus, peut-on observer et comment les analyser ? Y a-t-il un lien entre le développement de la concertation et les formes d'expression et d'action plus radicales, la «contre-démocratie» ? Qu'en est-il des dimensions «irrationnelles», symboliques, culturelles, expressives dans la concertation ?

Que se passe-t-il lorsque des dispositifs innovants, expérimentaux ou informels de concertation se trouvent institutionnalisés ? Comment s'articulent les concertations institutionnalisées et les concertations informelles, les débats, les conflits, les négociations en-dehors des procédures instituées ? Quel équilibre entre le besoin de cadrage et la place à l'initiative et à l'innovation dans les démarches institutionnalisées de concertation ?

Quelles sont les articulations, constatées ou souhaitables, entre le temps du projet et le temps de la concertation ? Quand et comment initier puis entretenir un processus de concertation ?

La concertation réglementée constitue-t-elle un objet juridique ? Quelles garanties apporte la concertation au citoyen ? Qu'attendre des réglementations européennes (convention d'Aarhus et directives européennes) ?

La concertation est-elle un moyen de tempérer la judiciarisation de la décision ? Peut-elle au contraire l'amplifier ? Dans quelle mesure le recours judiciaire possible est-il une condition de la concertation ou un concurrent ?

LES OBJETS ENVIRONNEMENTAUX DANS LES PROCESSUS DE CONCERTATION

Comment s'articulent les enjeux de substance et les enjeux de procédure dans le traitement de problèmes environnementaux ? Comment les enjeux techniques et économiques spécifiques d'un problème, ses rythmes et ses protagonistes, son image

dans le public et ses enjeux politiques propres, etc., affectent-ils le choix des procédures de concertation, leur déroulement, leurs résultats?

Est-ce que les évolutions constatées et les enjeux du champ de l'environnement sont spécifiques ? Comment se situent les pratiques de concertation, les transformations de la décision dans le champ de l'environnement et du développement durable, par rapport à des évolutions dans d'autres secteurs (le social, la santé, l'urbanisme, les politiques de la ville, etc...) ? Y a-t-il dans la problématique de l'environnement et du développement durable des fondements spécifiques qui confèrent une importance ou des caractéristiques spécifiques au traitement concerté des problèmes ? Dans quelle mesure peut-on parler de démocratie écologique ? La question de la représentation se pose-t-elle ici dans des termes spécifiques ?

Quelle est la place de la science, du scientifique ou de l'expert dans les processus de décision concertée ? Quelle place pour l'expertise pluraliste et les savoirs profanes ? Comment les images réciproques des experts et des citoyens sont-elles modifiées au sein des processus de concertation ?

FORMATION ET PROFESSIONALISATION

Quelles sont les solutions organisationnelles mises en œuvre pour « gérer » la concertation ? Comment les entreprises, les organismes publics, les organisations non gouvernementales adaptent-elles leur organisation pour s'adapter à la transformation des modes de discussion et de décision publiques ? Quelles sont les conditions organisationnelles de la mise en œuvre des différents types de concertation ?

Peut-on caractériser (quels parcours, quelles conceptions, quels statuts, quels savoirs et savoir-faire) les intervenants qui mettent en place et conduisent aujourd'hui les concertations environnementales ? Faut-il, et comment, professionnaliser les savoir-faire en matière de concertation ?

Faut-il proposer des formations ? A qui, dans quel cadre, avec quels objectifs ? Comment évaluer l'efficacité des formations ? Quels enjeux pour la formation des décideurs et des acteurs économiques impliqués dans la concertation ?

INCERTITUDES ET CONCERTATION

Quelles interactions entre controverse scientifique et concertation ? Comment les processus de concertation peuvent-ils appréhender l'incertitude ? Comment fonctionne la concertation dans le traitement de dossiers dans lesquels des modélisations et des débats scientifiques très complexes jouent un rôle central (par exemple, en matière de changement climatique) ? Comment s'articulent les débats entre scientifiques et la concertation avec les parties prenantes et le public ? Quelle part de concertation dans l'orientation des travaux de recherche sur l'environnement ?

Le futur est par nature incertain, or il est souvent au cœur de procédure de concertation par exemple en matière de planification concertée (directive cadre sur l'eau, par exemple), ou lors de débat portant sur des choix d'avenir (infrastructures ou OGM par exemple). Dans quels cas et à quelles conditions, les dispositifs de concertation permettent-ils l'examen approprié des possibilités d'évolution à long terme ? Est-ce que l'élaboration adéquate de prospectives – par exemple, prospectives participatives – permet d'améliorer le déroulement de la concertation et sa pertinence pour la décision ?

DIMENSIONS EUROPEENNES ET INTERNATIONALES

A travers ce thème, il s'agit d'assurer une ouverture vers les dimensions européenne et internationales de la concertation. Dans ce cadre, les projets de recherche proposant des études de terrain à l'étranger et/ou la collaboration avec des équipes de recherche étrangères sont particulièrement encouragés.

Comment la problématique de la concertation est-elle formulée selon les pays ? Quels concepts (la concertation semble une notion très française), quelles théories, quelles méthodes, quelles techniques sont développées dans d'autres pays, ou dans des ensembles internationaux (Union Européenne, Convention d'Aarhus, autres conventions internationales) ? Comment la concertation est-elle analysée, critiquée et évaluée dans d'autres pays (cf questions de la thématique générale).

Quels sont les pratiques de concertation dans d'autres pays ? Quels liens entre le contexte politique, juridique, culturel, social et administratif d'un côté, et ces pratiques de concertation de l'autre ? Assiste-t-on à des transferts de méthodes entre pays, ou

depuis certains pays vers des ensembles internationaux ? Quelles transformations des méthodes lors de tels transferts ? Quel regard des analystes (chercheurs ou experts) étrangers portent-ils sur les conceptions et pratiques françaises en matière de concertation ? Comment s'échangent les influences dans la manière d'analyser et de présenter la participation du public, le débat public, etc. ?

III/ MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME

CONCEPTION DES PROJETS

Les thématiques proposées plus haut ne sont pas exclusives l'une de l'autre. Plusieurs thématiques peuvent être combinées, dès lors que cette combinaison est clairement explicitée, que chaque thème est réellement approfondi, et que leur articulation est fructueuse. La possibilité est ouverte d'introduire d'autres questions, si elles relèvent clairement de la thématique proposée. Les projets interdisciplinaires ou transdisciplinaires, c'est à dire ceux qui établissent une véritable coopération entre des disciplines différentes, sont particulièrement encouragés.

La majorité des projets de recherche appelés ici devront reposer sur l'étude approfondie de cas concrets (format similaire aux projets de la première phase du programme). Ces cas peuvent être centrés sur un projet (ou un type de projets), un territoire, un acteur (ou un type d'acteurs), une procédure (ou un type de procédures), un outil d'intervention (enquête d'opinion, comité de pilotage, etc,...). Une proposition de recherche pourra comporter une comparaison entre plusieurs cas. L'étude de cas étrangers est encouragée.

Chaque proposition précisera avant tout les questions de recherche qui seront abordées. Il indiquera ensuite le choix des objets empiriques de recherche. On souhaite en effet que ces propositions s'appuient sur l'étude de cas concrets, dont le choix sera avant tout justifié par leur capacité à éclairer les questions posées. Puis il développera, à partir de l'état de la question, les outils théoriques qui seront mobilisés et les justifiera par rapport à la thématique abordée. La méthodologie sera explicitée en

fonction de l'objet choisi et des questions de recherche. Le type de résultats escomptés sera explicité, et une attention particulière sera portée à leur caractère opérationnel.

Un petit nombre de projets plus théoriques, visant à des synthèses et des approfondissements critiques à partir des recherches empiriques et des retours d'expériences qui se sont multipliés sur la concertation dans les dernières années, sont également souhaités. De telles propositions doivent indiquer clairement sur quel corpus elles comptent s'appuyer, quelle méthode elles comptent mettre en oeuvre pour réaliser synthèse et approfondissement théorique, présenter de manière claire quel type de résultats on peut en attendre et justifier avec soin de leur intérêt pour les politiques publiques.

Pour les deux types de projets, une attention toute particulière sera portée à la présentation de l'état de l'art. Chaque projet doit pouvoir faire la claire démonstration de ce qu'il entend apporter de nouveau dans un domaine dont le développement est désormais important.

PERTINENCE DES PROJETS

La pertinence des recherches sera un critère d'évaluation important : les projets soutenus au titre du programme doivent indiquer clairement en quoi ils sont susceptibles d'apporter des ressources nouvelles aux acteurs du champ de l'environnement. Pour permettre d'en juger, on attachera une grande importance dans les propositions de recherche aux éléments suivants :

- une analyse qui justifie de l'intérêt pour l'action publique (prise dans un sens large) des questions posées et du caractère de nouveauté du projet à cet égard,
- les coopérations auxquelles l'équipe s'engage avec des acteurs impliqués dans les objets d'étude, que ce soient des acteurs administratifs, ou d'autres acteurs (médias, associations, etc.),
- les « rendus » prévus et leur utilité pour les acteurs d'environnement.

Il n'est pas demandé à chaque projet de prévoir ces trois modalités ensemble. Mais il est indispensable que deux au moins soient présentes et qu'au moins l'une

d'entre elles soit prévue à un niveau élevé d'ambition (par exemple, production d'outils, de méthode ou de supports de formation, ou recherche participative, ou identification convaincante des problèmes pratiques d'action publique qu'une recherche est susceptible d'éclairer).

REALISME DES BUDGETS

Les propositions seront aussi jugées sur le réalisme de leur budget et sur la « valeur ajoutée » apportée par le financement sollicité. Pour permettre d'en juger, les équipes devront en particulier présenter un budget détaillé fondé sur leurs besoins réels et les coûts exacts des projets, spécifier les autres soutiens (ou demandes de soutien) dont elles bénéficient dans leurs recherches sur le thème proposé, préciser la façon dont il s'articule éventuellement avec d'autres programmes de recherche incitative.

ORGANISATION DU PROGRAMME

Le COMITE D'ORIENTATION (CO), présidé par le directeur de la recherche et de l'innovation, est composé de représentants des directions du Ministère chargé de l'environnement et de ses établissements publics (ADEME, IFEN, ...), de représentants d'autres ministères, d'ONG et d'autres groupes de gestionnaires et d'utilisateurs de la recherche. Il a pour mission de définir les orientations du programme, de déterminer les propositions de recherche prioritaires à partir de la présélection réalisée par le Conseil Scientifique et de mettre en place les actions d'animation, d'évaluation et de valorisation du programme.

L'ANIMATEUR SCIENTIFIQUE appuie l'administration dans la gestion, l'animation et la valorisation du programme.

Le CONSEIL SCIENTIFIQUE (CS), présidé par Laurent MERMET, a pour mission de formaliser les orientations en termes scientifiques, de préparer les textes appelant la communauté scientifique à des propositions de recherche, d'expertiser les réponses, d'évaluer les résultats des projets et de proposer des actions d'animation et

de valorisation du programme. Bien que le nouveau Conseil Scientifique ait intégré de nombreuses nouvelles disciplines, l'avis d'experts extérieurs peut être sollicité sur des propositions de recherche portant sur des domaines scientifiques ou techniques relevant de leurs disciplines.

Le programme est prévu pour une durée de 5 ans. La durée de chaque projet ne pourra excéder trois ans.

L'animation du programme comprendra au moins :

- un séminaire de réflexion périodique chercheurs-praticiens sur le thème « concertation, décision et environnement »,
- des journées annuelles permettant aux équipes concernées par le programme de présenter et discuter leurs travaux,
- un colloque de lancement et un colloque de restitution des travaux.

L'attention des équipes de recherche est attirée sur le fait qu'en soumettant une proposition elles s'engagent, si elles sont retenues, à contribuer à ces activités d'animation et le budget présenté devra le prévoir (en particulier, la participation d'au moins un membre de chaque équipe aux journées annuelles du programme est indispensable). Il est également attendue des équipes une participation active à l'effort important de valorisation du programme qui sera entrepris.

MODALITES DE CONSULTATION PAR LE PRESENT APPEL A PROPOSITION DE RECHERCHE

L'appel à propositions de recherche est ouvert pour l'ensemble des thèmes. Les propositions reçues feront l'objet d'une analyse par des experts spécialistes des différents champs de l'appel à proposition de recherche, avant d'être soumises au conseil scientifique qui classera les offres selon leur valeur scientifique.

Les propositions seront ensuite présentées au comité d'orientation du programme. Le comité d'orientation s'appuiera sur l'analyse du conseil scientifique, sélectionnera un certain nombre de propositions en fonction de leur intérêt, de leur pertinence pour les politiques publiques et de la cohérence globale du programme.

Le conseil scientifique se réserve le droit de proposer des rapprochements entre projets, un regroupement par thème ou des amendements au projet.

Les soumissionnaires se référeront aux deux annexes au présent texte :

I - Modalités de soumission

II - Présentation d'une proposition de recherche

ANNEXES

I - MODALITES DE SOUMISSION

Les propositions de recherche doivent être présentées selon le modèle prescrit (cf. II) et doivent parvenir **en version électronique et en 3 exemplaires papier** (sans couverture cartonnée ou plastique, sans trombones ni agrafes) **au plus tard le vendredi 24 avril 2009** à :

Anne Lieutaud
MEEDDAT / CGDD / DRI
Tour Voltaire
92055 La Défense CEDEX

Le texte de l'APR et de nombreuses informations sur le programme sont disponibles sur le site internet www.concertation-environnement.fr

II - PRESENTATION D'UNE PROPOSITION DE RECHERCHE

A - RECAPITULATIF DE LA PROPOSITION

(3 pages maximum sur papier à en-tête du proposant)

Titre de la proposition et thèmes de l'appel à propositions de recherche mobilisés

(Rappeler en titre « réponse à l'APR programme CDE»)

Résumé de la proposition en français et en anglais

(Préciser les objectifs, les hypothèses formulées, les méthodes, les terrains concernés, les résultats attendus, le calendrier de travail, souligner les mots-clés)

Responsable scientifique

(Nom, prénom, titre, fonction, organisme, adresse, téléphone, télécopie, e-mail)

L'équipe

Composition de l'équipe scientifique, du réseau sur lequel elle s'appuie (chercheurs, organismes et cadre juridique : public, privé, associatif) et ses modes de coordination ; expérience de l'équipe dans le domaine considéré.

Organismes partenaires et équipes impliquées dans le projet (avec leur signature)

A quelle demande spécifique répond-elle ? (Gestionnaires ou décideurs partenaires, modalités déjà mises en oeuvre pour préciser la demande voire co-construire le projet de recherche, mode de collaboration envisagée, etc...)

A quelle politique publique va-t-elle apporter un éclairage ?

Articulation avec d'autres programmes régionaux, nationaux et européens

Lien(s) avec d'autres actions de recherche (Union Européenne, autres institutions)

Budget prévisionnel total (T.T.C.)

Participation demandée au MEDAD (T.T.C.)

Organisme(s) cofinancier(s) et cofinancement(s) (assurés et/ou prévus)

Organisme gestionnaire des crédits

Durée (24 mois minimum et 36 mois maximum)

B - DESCRIPTIF DE LA PROPOSITION

(maximum 15 pages)

Exposé de la proposition

- Justifications du projet de recherche
- Etat des questions sur le domaine, actions passées, cadre actuel de la demande
- Objectif général, question(s) de recherche traitée(s), et aspects innovants
- Description du terrain d'étude ou du corpus sur lequel s'appuie un projet théorique
- Modes de coordination prévus avec les acteurs et le terrain d'étude
- Etat de l'art et références bibliographiques commentées sur les questions traitées

- Méthodologie détaillée
- Résultats attendus et valorisation proposée
- Intérêt de la recherche pour les politiques publiques
- Références bibliographiques des proposant.

Organisation de la proposition (maximum 2 pages)

- Composition, temps affecté à la recherche et responsabilité de chaque membre de l'équipe et de chaque partenaire (leur signature est souhaitée)
- Participation effective ou prévue à d'autres programmes de recherche régionaux, nationaux et européens
- Autres projets ou collaborations conduits par les partenaires du projet sur le même sujet
- Calendrier de la recherche

C - ANNEXE FINANCIERE DETAILLEE TTC

Il est recommandé d'étudier très en amont les questions financières afin de pouvoir monter les dossiers de financement convenablement et de valider la pertinence et l'éligibilité des dépenses annoncées. Un dossier excel est fourni à cet effet dès le stade de la candidature, sur demande du soumissionnaire. C'est ce même dossier qui servira de base à l'engagement comptable du projet en cas d'acceptation.

Le dossier de demande de subvention comportera les dépenses éligibles, les dépenses d'équipement, les dépenses en personnels (contrat à durée déterminée possible), sous-traitance, frais de missions, frais de fonctionnement courant, frais généraux.

Il est demandé de fournir d'ores et déjà les informations suivantes, en remplissant le dossier excel (préparatif à l'engagement comptable en cas d'acceptation):

- **Fonctionnement** : rémunérations hors personnels titulaires, contrat à durée déterminée (nombre), vacances (nombre, dans la limite de 3100 € HT/an/personne), autres (préciser)
- **Frais de laboratoire**, consommables, etc...

- **Missions** (nombre, durée et lieu dont au moins quatre déplacements liés aux actions d'animation et de valorisation du programme)
- **Equipement** (préciser la nature)
- **Frais généraux**